



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
TÉL. 04 32 44 89 30

Avignon, le 27 janvier 2022

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse
ayant moins de 30 agents CNRACL

PÔLE CARRIÈRES/JURIDIQUE

Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS/Sophie RICOL
04 32 44 89 30
assurancestatutaire@cdg84.fr

Circulaire n°22-13

Objet : Contrat-groupe d'assurance statutaire du CDG 84
« Petit marché » - 2022-2025- adhésion en cours de mandat

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Au cours de l'année 2021, le Centre de gestion a engagé une procédure de marché négocié, afin de renouveler le contrat-groupe d'assurance statutaire qui arrivait à échéance. Ce contrat groupe permet de garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

A l'issue de la procédure négociée, **le marché a été attribué** par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, lors de sa séance du 29 juillet 2021, à la **compagnie d'assurance CNP assurances avec l'intermédiaire du courtier SOFAXIS**, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Ce contrat est souscrit en capitalisation et a pris effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Je souhaite vous rappeler **que les collectivités et établissements publics ayant moins de 30 agents CNRACL pourront rejoindre le contrat-groupe à tout moment entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025.**

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 84 est un atout pour les collectivités de moins de 30 agents. Il allie mutualisation et efficacité, en proposant notamment :

- des **délais de remboursement courts**
- une **gestion dématérialisée des prestations**
- un **conseil médical spécialisé**
- une **assistance juridique**
- une **aide à la réinsertion professionnelle et un accompagnement psychologique**
- des **prestations d'accompagnement étendues** : formation, e-learning
- une **mutualisation des résultats entre collectivités** permettant d'éviter la résiliation ou de limiter la hausse imposée par l'assureur en cas de pic de sinistralité,

De plus, le Centre de gestion a négocié avec l'assureur :

- le **respect de la décision d'imputabilité de l'employeur** sans remise en cause possible ;
- la **prise en charge du passé non connu très large** ;

Par ailleurs, le Centre de Gestion :

- vous **facilite les contacts**, avec le courtier, en ayant des interlocuteurs identifiés,
- est **un interlocuteur de poids** pour vous aider lors de situations délicates ;
- **se charge de l'obligation de mise en concurrence** pour le choix d'un assureur, qui est une procédure lourde et technique.

Si vous souhaitez rejoindre le contrat-groupe en cours de mandat, je vous invite à prendre contact avec Mesdames Sophie RICOL ou Laure DESCHAMPS, Pôle Carrières/Juridique, assurancestatutaire@cdg84.fr, qui se tiennent à votre disposition pour vous renseigner sur la procédure à mettre en place.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Maurice CHABERT

